

« Ma Connexion Internet » : connaître les opérateurs, débits et services disponibles à son adresse

Dans le cadre de sa démarche de régulation par la data, l'Arcep développe un outil cartographique de référence à destination des consommateurs et des élus, permettant d'afficher, pour une adresse donnée, l'ensemble des technologies, des opérateurs et des débits qui y sont disponibles.

« CARTE FIBRE »

UNE PREMIÈRE ÉTAPE POUR CONNAÎTRE LES AVANCÉES DE LA FIBRE

L'Arcep a lancé fin 2017 son site cartefibre.arcep.fr, carte navigable permettant de visualiser l'avancement des déploiements des réseaux en fibre optique jusqu'à l'abonné. Cet outil présente l'avancement du réseau à différentes mailles : département, commune, zones arrière de point de mutualisation et adresse. Depuis 2019, le site s'est enrichi d'une nouvelle vue prévisionnelle qui donne la possibilité de s'informer sur le délai de raccordement à la fibre optique à l'échelle de la commune.

Ce site permet ainsi de s'informer sur l'arrivée de la fibre jusqu'à l'abonné sur un territoire donné. Il permet aussi aux pouvoirs publics de suivre la réalisation des engagements de déploiement de la fibre qu'ont souscrits les opérateurs dans les zones AMII (Appel à manifestation d'intention d'investissement) et AMEL (Appel à manifestation d'engagements locaux).

« CARTE FIBRE »

Carte des déploiements de fibre optique jusqu'à l'abonné à l'échelle de l'immeuble



« MA CONNEXION INTERNET »

UN OUTIL CARTOGRAPHIQUE DE RÉFÉRENCE SUR LES OFFRES D'ACCÈS FIXE À INTERNET

Pour aller plus loin, l'Arcep enrichit « Carte fibre » et a développé un nouvel outil : « Ma Connexion Internet ». Au delà de la fibre, il inclut l'ensemble des technologies d'accès fixe à internet et précise les débits disponibles ainsi que la présence commerciale des opérateurs. Ainsi, depuis le deuxième trimestre 2019, tous les opérateurs avec plus de 1 000 clients ont l'obligation de communiquer à l'Arcep leurs données de façon trimestrielle.

Ce nouvel outil, s'appuyant sur les retours des collectivités et des opérateurs, consiste en :

- Un portail de collecte de données, permettant aux opérateurs de transmettre leurs données en ligne.
- Une base de données, permettant à l'Arcep de stocker les données des opérateurs, de les intégrer puis de les consolider en croisant l'ensemble des informations disponibles.
- Une solution de cartographie web, permettant d'afficher ces informations sur internet sous forme de cartes et pour répondre aux besoins spécifiques des collectivités (notamment le volet « Statistiques » détaillé ci-après).
- La publication de l'*open data* sur le site data.gouv.fr.

Après une première mise en ligne d'une version *beta* au deuxième trimestre 2020, l'outil et les données qu'il présente vont progressivement s'affiner et acquérir toutes leurs fonctionnalités au cours de l'année.

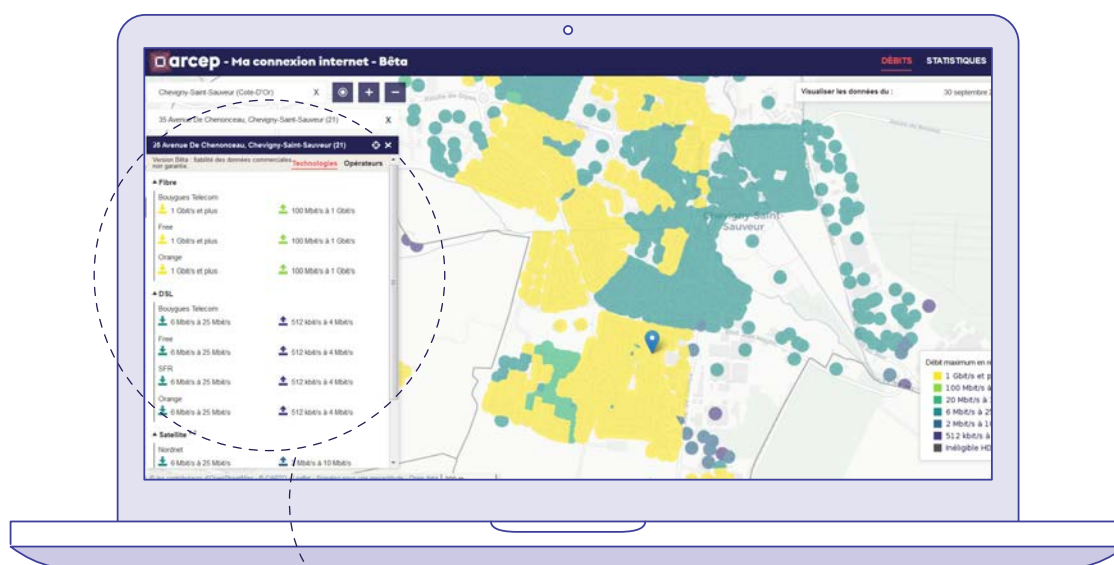
QUELLES INFORMATIONS SONT DISPONIBLES SUR CET OUTIL ?

L'outil cartographique, de même que les données disponibles en *open data* correspondantes, concerne toutes les technologies d'accès fixe filaires (cuivre, câble et fibre) et hertziennes (4G fixe, THD radio, satellite, HD radio). Il inclut différentes cartes :

- Une première pour connaître, pour une adresse ou un immeuble donné, la classe de débits des services commerciaux proposés pour chaque technologie d'accès fixe grâce au volet « débit ».
- Une deuxième pour apprécier, au niveau d'une région, d'un département ou d'une commune, le taux de logements et locaux professionnels éligibles à chaque technologie et chaque classe de débits, mais aussi plus généralement le taux moyen de couverture en haut débit, en bon haut débit et en très haut débit grâce au volet « statistiques ».
- Quant aux volets « fibre » et « projets », ils reprennent les cartes présentées dans cartefibre.arcep.fr, c'est-à-dire l'avancement actuel et prévisionnel des déploiements en fibre optique jusqu'à l'abonné.

L'ensemble des données présentées dans l'outil est rendu disponible en *open data* dans des formats facilement exploitables.

« MA CONNEXION INTERNET »



Trouver quels débits, opérateurs et technologies sont disponibles à votre adresse

Nota : infographie à titre indicatif, la fiabilité des données représentées n'est pas garantie

QUEL INTÉRÊT POUR LA CONNECTIVITÉ DES TERRITOIRES ?

L'Arcep a conçu cet outil cartographique comme un véritable outil de régulation et de transparence des déploiements. En affichant de manière transparente l'ensemble de l'information en matière d'accès fixe à internet, l'outil permet aux citoyens, consommateurs, entrepreneurs et élus locaux de disposer de toutes les informations susceptibles d'éclairer leurs choix.

En donnant de la visibilité sur la disponibilité actuelle des réseaux et des services mais aussi sur l'équipement progressif des territoires, il permet aux collectivités d'établir des diagnostics précis et

contribue à la définition et l'actualisation de leur stratégie numérique. Le volet « statistiques » du site « Ma Connexion Internet » présente la plupart des éléments nécessaires à ce diagnostic sans retraitement nécessaire pour les collectivités. Elles peuvent aussi se tourner vers l'*open data*, dans le cas où elles auraient besoin de plus de détails ou de manipuler des données brutes. Cet outil permet aussi aux pouvoirs publics de suivre la réalisation des engagements contraignants, de type L. 33-13 ou contractuels, que les opérateurs ont pris auprès d'eux.

QUEL RÔLE POUR LES COLLECTIVITÉS DANS LA MISE EN PLACE DE CET OUTIL ?

La réalisation du volet « projets » de l'outil, incluant les déploiements prévisionnels, implique les collectivités territoriales qui portent des RIP (réseaux d'initiative publique) du Plan France THD. Chaque trimestre, la Mission Très Haut Débit collecte auprès d'elles les données permettant d'assurer le suivi des programmes de déploiement de ces RIP et les retransmet à l'Arcep de façon consolidée pour alimenter l'outil cartographique.

La précision et la fiabilité des informations présentées dépendent grandement de la qualité des adresses fournies par les opérateurs. Afin de réunir les données

des différents opérateurs, l'Autorité a fait le choix de s'appuyer sur la Base adresse nationale (BAN). Les opérateurs doivent désormais insérer un identifiant BAN dans les données qu'ils transmettent à l'Autorité, afin de faciliter la production des cartes et d'améliorer leur fiabilité. Néanmoins, aujourd'hui encore, de nombreux logements et locaux en France n'ont pas d'adresse, rendant ainsi leur raccordement et leur affichage dans l'outil cartographique difficiles. D'où le travail lancé par l'Arcep en matière de référentiel en s'appuyant sur les fichiers IPE.